

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DLH 311 Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'organisme de certification Cerqual.

M. Ian BROSSAT et Mme Célia BLAUEL, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver la signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'organisme de certification Cerqual ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5e Commission et Mme Célia BLAUEL au nom de la 3e Commission ;

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'organisme de certification Cerqual annexée à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO